

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL EXÉCUTIF DU CNIV
17 DÉCEMBRE 2015**

Présents :

Mme/Mrs BARILLERE Jean-Marie (CNIV) – BARRIAT Paul-André (IVBD) – BERNARD Michel (InterRhône) – BOURJADE Jean (InterBeaujolais) – BOVA Fabien (CIVB) – BOUCHE Michel (CIVS) - CARRERE Michel (IVSO) – CHEVALIER Claude (BIVB) DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) – FORGEAU Joël (Vin & Société) – HAUSHALTER Georges (CIVB) – PERRIN Vincent (CIVC) – PIGNOL Arnaud (InterRhône) – ROUMET Benoît (BIVC) - SALIES Jean-Louis (CIVR) – SEGALA André (BIVB) – STENNE Benoît (InterLoire) – VEZIEN Jean-Louis (CIVA) – WESPISER Georges (CIVA) - AGOSTINI Jérôme (CNIV) – FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) – IMBERTI Marie-Henriette (CNIV).

Le Président Barillère ouvre la séance et l'introduit en faisant un point sur la gouvernance de la filière et les décisions relatives à la gestion du potentiel de production intervenues à l'INAO et à FranceAgriMer. Son vote a suivi strictement l'avis des Interprofessions. Par conséquent, en l'absence d'avis, sa position était contre. Cette situation montre le besoin impératif d'un meilleur équilibre entre les Interprofessions et les Organisations professionnelles. Un terrain d'entente doit être trouvé afin qu'en cas d'absence d'avis de l'Interprofession, ce ne soit pas celui d'une seule des deux familles qui prévale. Ce point est majeur et doit être traité dans le système de gouvernance de la filière. Par ailleurs, attendons de voir quelles seront les demandes formelles d'autorisations.

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 15 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2. S.I.A. 2016

Un avis négatif non motivé a été rendu par le Ministère de la Santé sur le dossier du Pavillon des Vins. Une réunion interministérielle a eu lieu en début de semaine en vue de trouver un accord ou des éléments de discussion sur les dossiers du Pavillon des Vins, de Vin et Société et des différents programmes interprofessionnels (avec l'utilisation de la « Tool Box »). Il semblerait que la Présidence de la République et les services du Premier Ministre insistent, au soutien de la filière, pour obtenir une motivation de l'avis négatif du ministère de la Santé. Une réunion technique doit avoir lieu dans les jours à venir afin de trouver des messages possibles sur le thème de la consommation responsable.

Le Président de Vin et Société, Joël Forgeau, explique qu'il s'agit, en réalité, d'une question de principe, et qu'il est important de ne pas laisser passer l'occasion qui se présente : le risque est de voir taxer la consommation de vin de dangereuse dès le premier verre. Cette position de principe sur la modération est un point majeur pour la filière sur lequel il faut résister.

Vin et Société n'ayant pas obtenu d'avis sur sa campagne, et tenu par les délais, l'a lancée. Elle a fait l'objet de lourdes attaques médiatiques, en particulier de la Haute Autorité de Santé. Cette dernière est même allée jusqu'à envoyer un courrier recommandé exigeant le retrait des références à la HAS et aux repères (2, 3, 4, 0). Un rendez-vous a eu lieu, sur le sujet, avec les Présidents Farges, Forgeau et Barillère et le conseiller technique de la Présidence de la République.

Il est rappelé une campagne précédente « L'interdit est-il le seul avenir du vin ? ». La filière, à cette occasion, avait obtenu le rejet de l'interdit, contre la modération. Il est constaté que, depuis, de nombreuses remises en cause de ce principe ont eu lieu, notamment par la mise en avant d'études scientifiques et la condamnation de toute consommation.

Le retour médiatique et la perception de la campagne par le grand public sont, à ce jour, extrêmement positifs.

La filière est à un tournant extrêmement important : l'obtention de ces subventions, et par la même, le constat concrétisé d'un véritable soutien du gouvernement, est le véritable enjeu.

<p>La position du Conseil Exécutif concernant le Pavillon des Vins n'est pas modifiée : le CNIV ne lancera pas l'opération sans subvention. En revanche, il n'y a plus de date limite (en dehors d'un délai raisonnable de mise en œuvre technique de l'opération). Le Conseil Exécutif réitère l'importance de l'obtention d'un soutien gouvernemental sur le sujet.</p>

Vin et Société précise que l'amendement sur la définition de la publicité va être adopté. Il y a un risque de saisie du Conseil Constitutionnel, sachant que la loi devrait être promulguée autour du 17 janvier 2016. Un travail va être réalisé avec des avocats afin d'être en mesure de fournir à la filière des fiches précises sur ce qui peut être fait. En effet, s'il est important d'insister sur le succès que ce texte représente, il est également fondamental d'éviter les mises en œuvre extrêmes et contestables. Il appartiendra à la filière de se doter de principes clairs liés à ces nouvelles dispositions.

3. Sopexa

Il est rappelé au Conseil Exécutif que les actionnaires, dont le CNIV, n'avaient pas donné de suite favorable à la proposition de rachat qui leur avait été faite, des participations et d'une partie du capital par Comexposium et des sociétés de la Chambre de Commerce de Paris.

Une société financière, EASTON, a été mandatée pour envisager une cession, tout en posant la question d'une poursuite des activités de la société dans le sens des intérêts des filières.

Le Président Salies, administrateur, fait au Conseil Exécutif un compte rendu du dernier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 15 décembre dernier. Son intervention a permis que les conditions du mandat de la société EASTON soient clairement fixées.

Le Conseil Exécutif réitère le besoin rapide de sortir de la structure Sopexa.
--

4. Actions d'entraînement général FranceAgriMer : Suite et fin

Il est rappelé au Conseil Exécutif que les actions d'entraînement général réalisées avec 100% de fonds publics ont pris fin avec la disparition du Fonds viticole et la suppression par le Ministère de l'Agriculture de l'ensemble des subventions à la promotion des filières agricoles.

En revanche, il reste des outils comme le site internet ou le logo. FranceAgriMer semble prêt à donner, à titre gracieux, l'ensemble de ces instruments aux Interprofessions. Le CNIV a néanmoins interrogé les services afin de s'assurer des conditions juridiques prévues de cette transmission, d'obtenir la liste des dits instruments disponibles ainsi qu'un état financier de ce qu'ils représentent en termes d'investissements, et enfin, de connaître leurs coûts inhérents. Une note serait à la signature du Directeur Général de FranceAgriMer.

Il est également rappelé au Conseil Exécutif le travail, en cours, confié à Etienne Laporte sur la Valeur Ajoutée France. Il consiste dans la définition du besoin et l'élaboration d'un schéma directeur d'une stratégie Valeur Ajoutée France, en précisant les objectifs, les contours et les modalités, et en déterminant la nature possible de la synergie avec les actions interprofessionnelles. Il devrait aboutir à un premier retour aux Directeurs à la réunion de fin janvier.

Le Conseil Exécutif, <u>suyant les propositions de Monsieur Haushalter</u> , décide qu'un groupe de travail CNIV constitué des directeurs marketing des interprofessions, et sous sa présidence, sera convoqué afin d'échanger sur les recommandations à faire aux professionnels concernant l'utilisation possible de ces instruments d'entraînement général et avec Etienne Laporte sur les résultats de son étude.

5. Suivi des dossiers en cours

i. Dématérialisation des DRM

Un état du dossier est fait en séance. L'attention du Conseil Exécutif est plus particulièrement attirée sur deux sujets récurrents et problématiques, à ce jour, sans solution : le passage obligatoire par les sites interprofessionnels et la transmission par les Douanes des éléments d'identification des opérateurs.

Il est rappelé que, si ce dossier est crucial pour les Interprofessions, il est tout aussi fondamental pour les Douanes. Par ailleurs, l'administration est parfaitement consciente du fait que ce sont les Interprofessions qui feront le travail indispensable à sa bonne mise en œuvre.

Par conséquent, et en vue de trouver des solutions efficaces aux deux points bloquants visés ci-dessus, le Conseil Exécutif demande à ce que la Directrice Générale de la DGDDI, Madame Crocquevieille, soit invitée à sa prochaine réunion, le 28 janvier 2016. En vue de cette réunion, une note technique sera établie reprenant les coûts engagés par les Interprofessions sur ce dossier, l'évaluation du temps passé, etc.

Par ailleurs, afin de la rendre conforme à l'évolution du dossier, le Conseil Exécutif vote une modification de la motion adoptée en Assemblée Générale, sur le sujet, comme suit (les modifications sont en italiques) :

L'Assemblée Générale du CNIV *et son Conseil Exécutif* constatent que, malgré le suivi exact des recommandations des services de l'administration, et notamment de la DGDDI, l'évolution législative exigée par les services juridiques de Bercy n'a pas prospéré.

L'Assemblée Générale du CNIV *et son Conseil Exécutif* affirment l'importance de ce dossier de la dématérialisation des DRM et du travail de collaboration réalisé avec les Douanes. Les informations économiques ainsi recueillies sont impérativement nécessaires à la réalisation des missions des Interprofessions, en particulier concernant le suivi et la transparence des marchés, et à la collecte des cotisations, dans le strict respect de la concurrence entre les opérateurs économiques.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale du CNIV exige la juste poursuite de ce projet, au travers de la conclusion de conventions entre les Interprofessions et la DGDDI, consolidée par la suite, si nécessaire, par la publication d'un décret ou d'une Loi sur le fondement de l'article L632-7 du Code Rural.

Par ailleurs, le Conseil Exécutif, convaincu des intérêts convergents des Interprofessions et de la DGDDI dans ce dossier, exprime sa grande fermeté vis-à-vis de sa demande, à ce jour non suivie d'effets, concernant le passage obligatoire par les sites interprofessionnels, en cas d'accord interprofessionnel étendu, et de disposer des éléments utiles d'identification des opérateurs.

ii. Suivi des contentieux en cours

Le CNIV a déposé un mémoire en intervention, dans un contentieux porté par une Interprofession, en vue de contester un refus d'extension d'un accord interprofessionnel portant sur des délais de paiement.

Cette affaire est intéressante pour l'ensemble des Interprofessions en particulier en ce qu'elle peut conduire à donner un certain nombre d'éléments d'analyse jurisprudentielle sur le contrôle des administrations au sein de la procédure d'extension, aussi bien sur le fond que sur la forme.

iii. Réunion Chine CEEV et CADA

Le Président Barillère informe le Conseil Exécutif des dernières rencontres entre le CEEV et les administrations chinoises dans le cadre des suites du règlement de la plainte antidumping et antisubventions. La prochaine réunion devrait avoir lieu au printemps.

iv. CLIAA : 22 novembre 2016

Il est demandé au Conseil Exécutif de retenir la date du 22 novembre 2016 : progressivement toutes les filières agricoles voient leur légitimité ou leur existence remise en cause (pesticides, alcool, consommation excessive, etc.) par les politiques publiques.

A cette date, un colloque aura lieu sur le sujet afin d'étudier les mécanismes communs, les remises en cause et les solutions possibles.

C'est Vin et Société qui prendra le relais du CNIV sur ce dossier dans la mesure où cela entre dans son champ de compétence.

v. Fixation de prix et délais de paiement

Le CNIV a réalisé deux notes (jointes au présent compte rendu) sur la fixation de prix et les délais de paiement. Deux présentations associées sont également disponibles.

Elles sont présentées au Conseil Exécutif. Son attention est plus particulièrement attirée sur l'existence, dans le règlement OCM, d'une notification préalable à l'initiative des Interprofessions à la Commission Européenne concernant toutes les pratiques ayant potentiellement un effet sur la concurrence avec des conséquences potentielles financières et juridiques lourdes (perte de reconnaissance).

vi. Groupe de travail CLIAA : coûts induits

Le Conseil Exécutif est informé de l'existence d'un groupe de travail CLIAA auquel participe le CNIV sur les sanctions au non-respect des accords interprofessionnels, et plus particulièrement sur l'inscription dans les accords interprofessionnels des coûts induits par

l'absence de fourniture des documents obligatoires et par les retards de paiement des cotisations professionnelles.

vii. Biocides

Les pastilles de soufre sont en cours d'homologation. Ce dossier a été porté à l'origine par le CEEV, et payé par le CNIV. Aujourd'hui, il représente un budget global de 284 000 euros, dont 100 000 euros pour le CNIV. Il a connu des surcoûts importants, mais validés. AFEPASA a accepté de reprendre le dossier et les surcoûts qui devraient être répartis sur le coût des pastilles avec des impacts financiers minimes pour les opérateurs.

Le CNIV reste dans l'attente d'une sécurisation des éléments dans le contrat en cours.

viii. Promotion marché intérieur

Une réunion entre les Présidents Barillère (CNIV), Despey (FranceAgriMer) et Rousset (ARF) est prévue à la fin du mois de janvier afin d'étudier la possibilité d'inscrire, dans les fonds FEADER, la viticulture.

Le Président Barillère conclut la séance sur le constat d'une année 2015 record en termes de chiffres d'affaires à l'export. Néanmoins, il constate en parallèle une grande faiblesse du marché français.

Parmi les objectifs qu'il se fixe pour l'année 2016, il y a la maîtrise parfaite de la régulation économique par les Interprofessions.

Il souhaite à l'ensemble des membres du Conseil Exécutif, à leurs proches, d'excellentes fêtes de fin d'année.
